Affiché le lu (12/2020 ==== ID: 038-213800717-20201208-D201207\_71-DE

**COMMUNE DE** CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT **ISERE** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020** N°71/2020

### L'AN DEUX MILLE VINGT LE SEPT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS: CADORET S. à ARRAR P., DEUTSCH F. à RIOU M., MEDAVIT R. à SANCHEZ D., SERRAILLE J. à VITINGER G.

**EXCUSEE: DIBON C.** 

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Florian DOMINGUEZ est nommé secrétaire de séance. Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

## APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE ET TELECOM RUE CHARMASSON ET CHEMIN CLOS CASQUET

Sur demande de la commune, Grenoble-Alpes-métropole a sollicité Territoire d'Energie Isère (TE38) pour la réalisation de travaux d'enfouissement BT/FT et Telecom rue Charmasson et chemin du Clos Casquet.

## 1. Enfouissement BT/FT:

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est 139 640 €

estimé à :

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 71 100 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 3 880 €

La contribution prévisionnelle de la commune aux

64 660 €

investissements pour cette opération s'élève à :

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif et de la contribution correspondante à Territoire d'Energie Isère (TE38).

#### 2. Enfouissement réseau télécom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 39 242 €

14 917 € Le montant total des financements externes s'élèvent à :

Reçu en préfecture le 11/12/2020

La participation aux frais de TE38 s'élève à :

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :

1 519 €

22 806 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Monsieur le Maire indique qu'en tant que riverain, il ne prendra pas part au vote.

#### LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération d'enfouissement des réseaux BT/FT, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :

139 640 €

Financements externes:

71 100 €

Participation prévisionnelle :

68 540 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements pour l'enfouissement des réseaux BT/FT, qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

64 660 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

3 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération d'enfouissement des réseaux télécom, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :

39 242 €

Financements externes:

14 917 €

Participation prévisionnelle :

24 325 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

4 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements pour l'enfouissement des réseaux télécom, qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :

22 806 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les participations prévisionnelles globales seront à payer à Grenoble Alpes Métropole.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 8 décembre 2020.

Le Maire, Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification



1 James